



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Délibération n°2021049

Date de convocation : 01/04/2021

Membres en exercice : 38

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 20/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril à seize heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Caderousse : REYNIER-DUVAL Christophe, REHOR Béatrice, VANDALLE Stéphanie

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude, KRAMER Céline

Courthézon : PAGET Nicolas, CAMBON Alexandra, MARTIN Corinne, MOUREAU Xavier, JABLONSKI Christelle, LAUZEN-JEUDY Fanny

Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée, QUESTA Martial, KLYZ Sandrine, BRUNET Denis, VERMEILLE Thierry

Orange : BOMPARD Jacques, BOMPARD Yann, GALMARD Marie-Thérèse, GASPA Catherine, MARQUOT Xavier, ARSAC Marcelle, PASERO Jean-Pierre, ARGENSON Jonathan, EICKMAYER Joëlle, MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline, BOURGEOIS Claude, ANDRÈS Valérie, NORMANI Carole, LAROYENNE Gilles, HALOUI Fabienne

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Yann, LOPEZ Christine pouvoir à GASPA Catherine, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à PAGET Nicolas, MAFFRE Claudine pouvoir à AVRIL Claude

Absent non représenté : SABON Denis

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

OBJET : FINANCES / TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION PRINCIPALE D'ALIMENTATION DE LA VILLE DE COURTHEZON EN FONTE 300 (DEUXIEME PHASE DE TRAVAUX) / DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, A L'AGENCE DE L'EAU ET A L'ETAT
Rapporteur : M. Nicolas PAGET

VU Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange applicables au 1^{er} janvier 2019 et sa compétence en matière de « gestion de l'eau potable » ;

CONSIDÉRANT que la CCPRO doit effectuer des travaux de reprise de la canalisation principale d'alimentation en eau potable de la commune de Courthézon ;

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00236-20210413-DCC2021049-

Cette canalisation maitresse, d'une longueur totale de 2,5 km, a fait l'objet en mars 2018 d'un diagnostic qui a conclu à la nécessité de reprendre la conduite à court terme, c'est-à-dire à une échelle inférieure à 5 ans.

CONSIDÉRANT qu'un dossier de demande de subventions sera déposé auprès des partenaires financiers suivants :

- Etat – Région PACA : Contrat d'avenir (2021-2027).
- Conseil départemental du Vaucluse : Plan de relance « Plus en Avant »,
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée : Appel à projet « Plan de rebond eau biodiversité climat » (2020-2021).

CONSIDÉRANT que le plan de financement d'un montant estimatif de 800 000 €HT se décompose comme suit :

	Taux	Montant en €HT
Département de Vaucluse 84	26 %	211 200 € HT
Agence de l'eau RM	50 %	400 000 € HT
Etat – Région PACA	4 %	28 800 € HT
Autofinancement CCPRO	20 %	160 000 € HT
Total	100 %	800 000 €HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DIT** que cette dépense est prévue au budget annexe de l'eau potable ;
- **AUTORISE** les dépôts des candidatures pour les travaux de reprise ;
- **HABILITE** le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 13/04/2021

Le Président,

Jacques BOMPARD

